

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1043

présenté par
M. Denaja

ARTICLE 12 BIS

Après le mot :

« judiciaire, »,

rédiger ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 19 :

« le dernier alinéa de l'article 180-2 est applicable. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.